

conservateurs, 16 libéraux, quatre membres du parti libéral (réforme) et un libéral indépendant; au 1^{er} novembre 1977, la répartition était la suivante: 30 progressistes-conservateurs, 19 libéraux et un indépendant, ce qui laissait un siège vacant.

Le premier ministre et les ministres du Cabinet reçoivent respectivement des traitements de \$22,555 et \$14,245 par an, plus une indemnité de frais de voiture de \$3,180, une indemnité de session de \$11,970 et une indemnité de frais de déplacement de \$5,985. Chaque membre de la Chambre d'assemblée reçoit une indemnité de session de \$11,970 et une indemnité de frais de déplacement et de dépenses de \$5,985. Le chef de l'opposition reçoit une indemnité supplémentaire de \$14,245.

Le Conseil exécutif de Terre-Neuve en novembre 1977

Premier ministre, l'hon. F.D. Moores
Président du Conseil, l'hon. Dr. T. C. Farrell
Ministre de la Justice et ministre chargé des Affaires intergouvernementales, l'hon. T. Alex Hickman
Ministre des Finances, et président du Conseil du Trésor, l'hon. C. W. Doody
Ministre de l'Éducation, l'hon. Wallace House
Ministre des Transports et des Communications, l'hon. James Morgan
Ministre des Services sociaux, l'hon. R. C. Brett
Ministre de la Santé et ministre de la Rééducation et des Loisirs, l'hon. Harold Collins
Ministre du Développement industriel et du Développement rural, l'hon. John Lundrigan

Ministre des Affaires municipales et du Logement, l'hon. J. W. Dinn
Ministre des Travaux publics et des Services et ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, l'hon. Joseph G. Rousseau
Ministre de la Consommation et de l'Environnement, l'hon. A. J. Murphy
Ministre des Pêches, l'hon. Walter Carter
Ministre du Tourisme, l'hon. T. V. Hickey
Ministre des Mines et de l'Énergie, l'hon. A. B. Peckford
Ministre des Forêts et de l'Agriculture, l'hon. Edward Maynard.

3.3.1.2 Île-du-Prince-Édouard

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. L'honorable Gordon L. Bennett a été nommé lieutenant-gouverneur le 24 octobre 1974. L'Assemblée législative se compose de 32 membres représentant 16 circonscriptions électorales et élus pour un mandat statutaire d'une durée maximale de cinq ans. Chaque circonscription élit deux représentants à l'Assemblée législative. La 53^e Assemblée élue le 29 avril 1974 se composait de 26 libéraux et six progressistes-conservateurs, mais au 1^{er} novembre 1977 elle comptait 24 libéraux et huit progressistes-conservateurs.

Chaque membre de l'Assemblée reçoit \$7,000 par an et un supplément de \$3,500, non imposable, à titre d'allocation de déplacement et de représentation dans le cadre de ses fonctions. En outre, le premier ministre reçoit un traitement de \$24,000 et un ministre du Cabinet, avec ou sans portefeuille, de \$14,500. Le président de l'Assemblée bénéficie d'une indemnité supplémentaire de \$2,000 et d'une allocation non imposable de \$1,000; à titre d'indemnité et d'allocation de session, le président suppléant reçoit également des montants de \$1,000 et \$500 respectivement, et le chef de l'opposition, de \$10,000. Toutes les indemnités et allocations s'accumulent à partir de la date de l'élection à la législature et elles sont payées chaque mois. Aucune indemnité de session ou allocation de dépenses n'est accordée pour une session extraordinaire de la législature.

Le Conseil exécutif de l'Île-du-Prince-Édouard en novembre 1977

Premier ministre, président du Conseil exécutif, ministre de la Justice, procureur et avocat général et ministre chargé des Affaires culturelles, l'hon. Alexander B. Campbell
Ministre du Développement et ministre de l'Industrie et du Commerce, l'hon. John H. Maloney
Ministre des Travaux publics et ministre de la Voirie, l'hon. Bruce L. Stewart

Secrétaire provincial, l'hon. Arthur J. MacDonald
Ministre de l'Éducation et ministre des Finances, l'hon. W. Bennett Campbell
Ministre des Affaires municipales, ministre du Tourisme, des Parcs et de la Conservation et ministre de l'Environnement, l'hon. Gilbert Clements